

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/177 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA MISE EN PLACE D'ACTIONS EN MATIERE D'INFORMATION JEUNESSE POUR 2017

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Paul-Marie, COMBETTE Christelle, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

- VU** la délibération n° DEL1703208CE du Conseil Exécutif de Corse du 25 avril 2017 affectant 350 000 € pour le lancement du marché d'information jeunesse 2017,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-61 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 27 juin 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le marché relatif à la mise en place d'actions en matière d'information Jeunesse avec le Centre Régional d'Information Jeunesse, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2017.

ARTICLE 2 :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché de mise en œuvre d'actions d'information jeunesse avec le Centre Régional d'Information Jeunesse, dont le siège social est situé 9 rue César Campinchi BP 246, 20294 Bastia cedex, pour un montant total de **370 000 € TTC**.

ARTICLE 3 :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants à ce marché sans incidence financière.

ARTICLE 4 :

AFFECTE 20 000 € d'autorisations d'engagement supplémentaires sur le Chapitre 933, Fonction 32, Programme 4213F du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour abonder l'opération existante de 350 000 €.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



Marché de mise en œuvre d'actions d'information jeunesse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché de mise en œuvre d'actions d'information jeunesse.

Le précédent marché arrivant à son terme en août 2017, il a été décidé de relancer le marché pour une année et de mener concomitamment, une réflexion sur un autre mode de gestion de la compétence Information, dans le but de répondre au mieux au besoin d'information des jeunes et ainsi remplir pleinement la compétence transférée par la loi de 2002 à la CTC.

1. Présentation des prestations à réaliser

Le prestataire du marché a pour principale mission de créer un véritable partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse, en lien avec un référent au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Cette mission aura pour principal objectif de mettre en synergie l'ensemble des dispositifs « jeunesse » que lance la CTC avec la mission de l'information jeunesse que doit mener le prestataire.

Le prestataire assurera l'accueil et l'information des jeunes conformément aux dispositions de la Charte de l'information jeunesse, at aux missions du service du pacte pour la jeunesse :

1 - ACCUEIL ET INFORMATION DES JEUNES

Le prestataire assurera l'accueil et l'information des jeunes conformément aux dispositions de la Charte de l'information jeunesse (ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative).

Ses locaux devront être ouverts toute l'année y compris pendant les vacances scolaires, toute la semaine et toute la journée, selon les horaires adaptés aux besoins des jeunes.

Le temps d'ouverture ne sera pas inférieur à 36 heures par semaine.

L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.

Le titulaire du marché réalisera également des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information...) sur l'ensemble des secteurs documentaires.

2 - LA DOCUMENTATION RÉGIONALE

Il a pour mission de collecter, de diffuser, de promouvoir et mettre à disposition les ressources documentaires. Il propose un espace documentaire ainsi qu'un accompagnement personnalisé et des outils pédagogiques.

3 - ANIMATION, DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DE RELAIS LOCAUX D'INFORMATION

Il assure au plan régional l'animation, le développement et la promotion de l'information jeunesse en mettant en place des relais locaux afin que l'information soit diffusée sur tout le territoire. Il met en place le maillage territorial adéquat. Il analyse les besoins en formation initiale, continue et qualifiante des personnels de ces structures et met en place les actions de formation correspondantes.

Il devra participer activement au comité régional de développement de l'information jeunesse. En associant les partenaires concernés, il devra mettre tout en œuvre pour dynamiser et harmoniser le fonctionnement du maillage territorial de l'information jeunesse.

4 - ÊTRE UN RELAIS D'INFORMATION DES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

L'information doit également porter, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse, sur les actions jeunesse que mène la Collectivité, à travers ces services, afin de sensibiliser les jeunes de la Région sur des projets dont ils peuvent être acteurs :

- Informer sur les dispositifs existants tels que « Mobighjovanni », « Demu una mana », chantiers jeunes bénévoles, Raid Oxy jeunes...
- Créer le lien avec un référent du service Pacte pour la Jeunesse afin de coordonner l'ensemble des actions disponibles en faveur des jeunes et savoir orienter les jeunes désireux d'y participer.

5 - ENCOURAGER LA PRISE D'INITIATIVE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

De nombreux jeunes sont prêts, lorsqu'il existe un environnement favorable, à s'engager dans des actions à caractère culturel, sportif, humanitaire, économique et civique.

Le prestataire devra promouvoir la création, être un acteur déterminant en ce qui concerne la prise d'initiative, susciter, faire émerger et accompagner les jeunes dans leurs initiatives et leurs engagements.

Le prestataire devra les aider à réaliser leurs projets en leur apportant une aide méthodologique et en leur fournissant toutes les informations nécessaires.

6 - S'INVESTIR DANS LE CHAMP DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En partenariat avec les acteurs concernés : Pôle Emploi, PAIO, DDTEFP... sur le principe de la mutualisation des moyens, le prestataire devra faire de l'insertion professionnelle un axe fort de ses missions. Il devra informer de façon claire, efficace, complète et régulièrement mise à jour sur :

- l'offre régionale de formation (Programme Régional de Formation Professionnelle Continue) ; SRFPO, et le SPTO récemment créé.

- les secteurs économiques traditionnels ou émergents créateurs d'emplois (ex : le secteur de l'environnement, les technologies de l'information, la santé sociale, le bâtiment et les travaux publics) ;
- amener les jeunes à découvrir concrètement l'entreprise, les différents secteurs économiques, les filières, en mettant en place des actions innovantes, vivantes, dynamiques.

7 - PARTICIPER A LA PREVENTION DES CONDUITES À RISQUES

2. Passation du marché :

La procédure est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel d'offres a été envoyé au B.O.A.M.P, J.O.U.E et au Petit Bastiais le 14 avril 2017 et publié sur le site de la CTC.

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 15 mai 2017 à 16 heures.

Neuf dossiers ont été retirés et une seule proposition a été déposée, celle de l'association Centre Régional Information Jeunesse de la Corse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 16 mai 2017 à 10 heures pour l'ouverture du pli.

Sur présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mai 2017 a décidé d'attribuer le marché au seul prestataire ayant répondu, le CRIJ, pour un montant de 370 000 € TTC.

3. Dispositions financières :

Par délibération du Conseil Exécutif de Corse n° DEL1703208CE du 25 avril 2017, une affectation d'AE a déjà été créée à hauteur de 350 000 € pour ce marché sur le Chapitre 933, Fonction 32, Programme 4213 F du Budget primitif 2017 de la CTC.

Il convient de l'abonder de 20 000 € pour la porter au montant total du marché de 370 000 €.

MONTANT DISPONIBLE 373 270,00 Euros

**MONTANT AFFECTE sur AE créée par délibération DEL1703208CE de
350 000 €**

*** Centre Régional d'Information Jeunesse**

« Mise en œuvre d'actions d'information jeunesse »20 000,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU 353 270,00 Euros

En conclusion, je vous serais obligé :

- 1) de m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif à la mise en œuvre

- d'actions d'information jeunesse pour un montant de 370 000 €.
- 2)** de m'autoriser à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.
 - 3)** de m'autoriser à abonder l'AE prévue pour ce marché de 20 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.